

## GESTION DE LA TRÉSORERIE D'ENTREPRISE

Les personnes morales ayant à gérer une trésorerie stable doivent faire face à la dégradation constante des rendements des outils de gestion traditionnels (comptes à terme, sicav de trésorerie...). Souvent méconnu des chefs d'entreprises, le contrat de capitalisation, éligible aux personnes physiques, est également destiné aux personnes morales. Cette enveloppe est une réelle opportunité pour gérer et dynamiser la trésorerie d'entreprise, et ceci à trois niveaux :

### 1 FINANCIER

Sous certaines conditions, il est possible d'accéder aux actifs en euros des compagnies d'assurance, c'est-à-dire à un support totalement sécurisé offrant une rentabilité sensiblement supérieure à celle des autres placements de trésorerie. Le contrat de capitalisation permet également d'accéder à des valeurs mobilières (actions, obligations), immobilières (SCPI, OPCI, SCI) et alternatives (FCPR et fonds structurés).

### 2 COMPTABLE

Ecriture simplifiée puisqu'une seule écriture comptable est à reporter par an ! Sauf bien sûr en cas de rachat.

### 3 FISCAL

Il s'agit d'une enveloppe fiscale unique, peu importe les supports qui la composent et les opérations effectuées. La taxation s'effectue sur la base d'un taux de revalorisation forfaitaire (105%), qui permet d'envisager une **fiscalité différée** en cas de surperformance du placement, et en fonction du dernier taux moyen d'emprunt d'Etats (TME). Ce régime a pour objectif de diminuer l'assiette taxable en cours de vie du contrat, la régularisation se faisant au terme du contrat.

#### Exemple

Une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33%, souscrit un contrat de capitalisation pour une valeur de 440 000 €.

Le dernier Taux Moyen des emprunts d'Etats (TME) publié au jour de la souscription du contrat est de 0,89 %.

Capital investi :

**440 000 €**

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	TOTAL
Valorisation du contrat	458 188 €	477 205 €	497 205 €	517 888 €	539 638 €	<b>539 638 €</b>
Assiette d'imposition du contrat de capitalisation	4 284€*	4 291€	4 301€	4 307€	4 317€	<b>21 500 €</b>
Taxation 33,33%	1 428 €	1 430 €	1 434 €	1 436 €	1 439 €	<b>7 166 €</b>
Comparaison avec la taxation du compte titres (33,33% sur la plus value totale)	6 062 €**	6 338 €	6 666 €	6 893 €	7 249 €	<b>33 208 €</b>

\*Taux actuariel :  $105\% \times 0,89\% = 0,935\%$  | Base imposable :  $458\,188 \times 0,935\% = 4\,284 \text{ €}$

\*\* $458\,188 \text{ €} - 440\,000 \text{ €} = 18\,188 \text{ €}$  |  $18\,188 \text{ €} \times 33,33\% = 6\,062 \text{ €}$

Le tableau ci-dessus permet de mettre en lumière tout l'intérêt du contrat de capitalisation pour les entreprises et la gestion de leur trésorerie.

**L'équipe Gestion Privée Portzamparc se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**



**Aline Guérin**  
Conseiller  
en Gestion Privée



**PREMIER PLAN**

Responsable de Rédaction  
Benoît Thubert

NANTES (Siège social)  
13, rue de La Brasserie  
44100 Nantes  
Tél. 02 40 44 94 00

PARIS  
16, rue de Hanovre  
75002 Paris  
Tél. 01 40 17 49 00

Portzamparc Société de Bourse  
Société Anonyme au capital  
de 4 500 000 €,  
RCS Nantes 786 001 339

contact@portzamparc.fr  
www.portzamparc.fr

Les informations figurant dans ce document proviennent de sources dignes de foi, mais aucune attestation ou garantie, expresse ou tacite, n'est donnée quant à la fiabilité ou au caractère complet de ces informations qui ne doivent pas être exploitées comme telles. Elles ne doivent ni faire autorité ni se substituer au jugement propre des investisseurs et ne sont pas censées être l'unique base d'évaluation des stratégies ou instruments financiers présentés. Les placements sur les marchés financiers peuvent s'avérer risqués. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et elles ne sont pas constantes dans le temps.  
Communication à caractère promotionnel.